




COP28:

UN PAS DE PLUS VERS LE COLONIALISME CARBONE ?

Décembre 2023

astm
ACTION SOLIDARITE TIERS MONDE

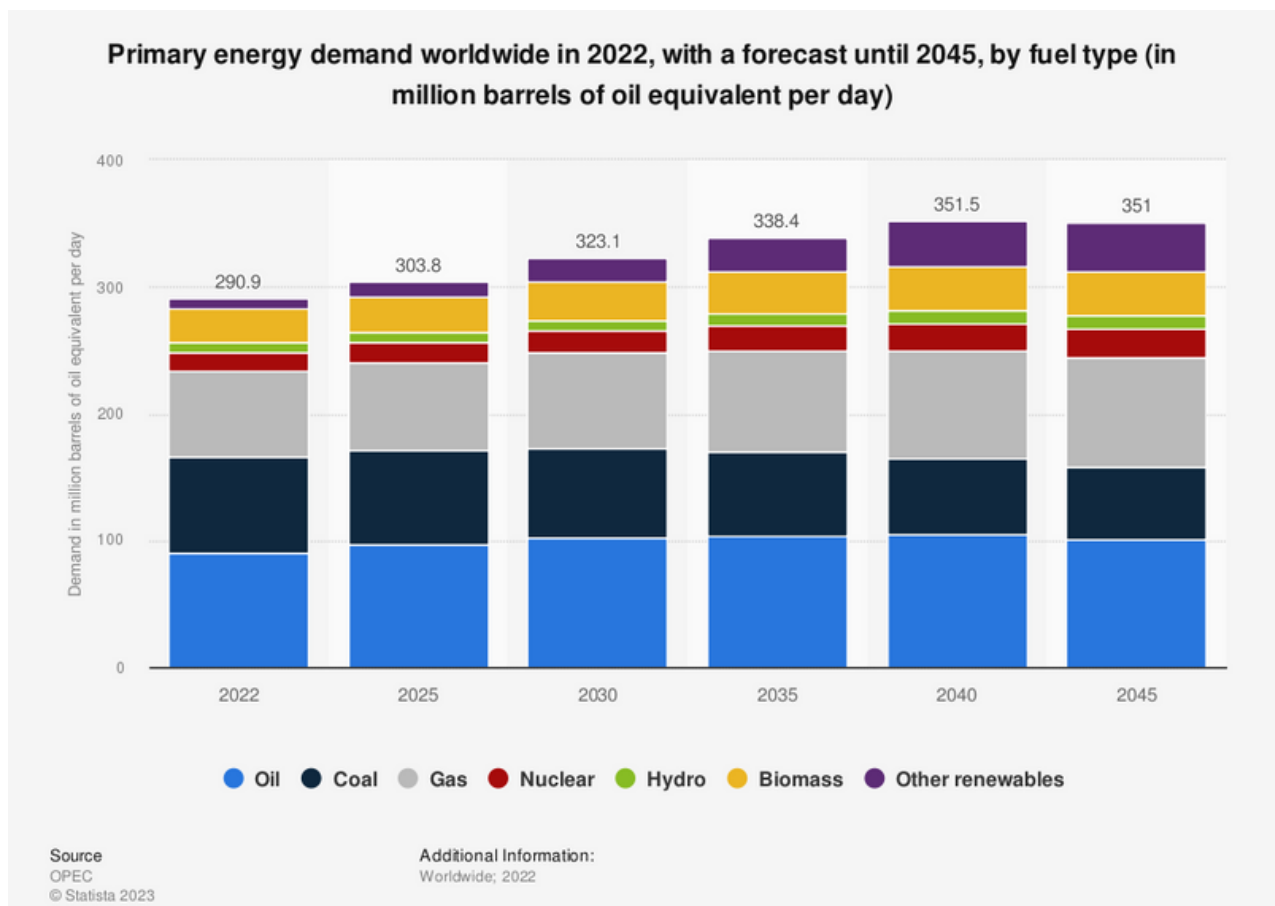


“Imagine you’re a Baka, a hunter gatherer in the Congo Basin Forest. That land has been your home for generations. You know every stone and every tree there. Your grandparents are buried on that land. You and your people have nourished it, taken care of it and loved it. Now, imagine that you’re evicted and your house destroyed because, as someone explains to you, a white man living very far away, thinks that your forest has become a Protected Area where only elephants are allowed to live. He likes elephants, they tell you. White men like elephants. Apparently, he went up to space and realized that he likes your forest and he is worried about climate change. That man created a company that produced 60.64 million metric tons of carbon dioxide last year—the equivalent of burning through 140 million barrels of oil. But they tell you if your forest is protected, he can feel better about emissions of CO₂. You might wonder why he doesn’t stop his emissions instead of destroying your life. The answer to that is money. You might also wonder how anyone can believe he’s doing good”.

FIORE LONGO, “WHY NATURE-BASED SOLUTIONS WON’T SOLVE THE CLIMATE CRISIS—THEY’LL JUST MAKE RICH PEOPLE EVEN RICHER”.

COP28 ET ENJEUX CLIMATIQUES

Du 30 novembre au 12 décembre se tient à Dubaï, aux Émirats arabes unis, la 28ème session de la Conférence des Parties (COP28) dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC). Les COP se succèdent et les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques s'enchaînent. **Le besoin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre se confirme chaque année** et, au plus le temps passe, au plus il est nécessaire d'agir rapidement. Au rythme annuel d'émission de CO₂ (principal gaz à effet de serre GES), le budget carbone auquel l'humanité a encore droit si on ne veut pas dépasser le seuil de 1,5° C de réchauffement en 2100, budget évalué aujourd'hui à 283 gigatonnes de CO₂, serait épuisé dans plus ou moins 7 ans. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a estimé que d'ici 2030, pour respecter la trajectoire du 1,5° C, il convient de réduire de 43% les émissions de GES. Or, si on considère les engagements pris par les États (au travers de leurs contributions déterminées au niveau national – CDN) et à supposer que ces engagements soient tenus, les projections pour 2030 aboutissent à une très légère diminution de -0,3%, nettement insuffisante pour maintenir le réchauffement à un niveau maîtrisable. Le récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Emissions Gap Report, aboutit aux mêmes conclusions que le GIEC : les émissions de GES doivent être réduites de 42% d'ici 2030.



Pour agir de manière effective sur la réduction des émissions de GES, il est primordial de réduire la production des énergies fossiles, charbon, gaz et pétrole. Le développement des énergies renouvelables n'induit pas en soi cette réduction des énergies fossiles ; les projections de l'OPEC (Organisation of the Petroleum Exportation Countries)[1] indiquent qu'à l'horizon 2045 les énergies renouvelables s'ajoutent aux énergies fossiles ; elles ne s'y substituent pas. **Il n'est, dans la trajectoire actuelle, pas question de transition énergétique mais d'augmentation globale de la consommation d'énergie.** Cette augmentation globale est le résultat d'une dynamique de croissance économique continue, impliquant une production toujours croissante de produits. Dans l'état actuel des projections, peut-être la substitution interviendra-t-elle un jour, mais ce sera lorsque les réserves fossiles seront épuisées[2]. Il sera alors trop tard, le budget-carbone sera largement dépensé[3].

UNE QUESTION DE RESPONSABILITÉ

Les pays riches européens soulignent l'évolution positive des chiffres quant à leurs propres émissions de GES, qui ont tendance à plafonner (c'est-à-dire à ne plus augmenter), tendance qui ne serait pas (encore) observable au sein des pays pauvres, de la Chine et de l'Inde en particulier. Cette réjouissance est à relativiser dans la mesure où le statut quo est absolument insuffisant, comme indiqué ci-dessus. Mais au-delà de ce constat, il convient de relever que ces mêmes **pays riches n'assument que très partiellement leur responsabilité historique à l'égard des pays pauvres** : les 100 milliards de dollar qui, à la suite de la décision de la COP16 à Cancún (2010), devraient être libérés annuellement à partir de 2020 pour permettre aux pays pauvres, dans le cadre du Fonds vert pour le climat, de financer les mesures d'atténuation et d'adaptation, ne sont pas suffisants[4] et, de surcroît, les sommes libérées jusqu'à présent n'atteignent même pas le tiers du total annoncé[5]. De plus, souvent, les aides comptabilisés à ce titre soit sont des prêts, soit ne constituent pas de réels nouveaux financements destinés à répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation[6]. Pour rappel, l'étude de l'ASTM publiée en novembre 2022[7] évalue le montant de la contribution du Luxembourg au titre de pertes et dommages à 324 millions d'euros par an en 2030. Cette évaluation concerne la seule partie « Pertes et dommages ». Suivant l'engagement du gouvernement Bettel en 2021, la contribution du Luxembourg pour la totalité du "financement climatique international" s'élève à 220 millions d'euros répartis sur 5 ans suivant une trajectoire croissante, y inclus les dotations pour le Fonds Vert pour le Climat (12,5 millions annuels à partir de 2024), 10 millions pour les Pertes et Dommages annoncées après la COP27.

Si on souhaite établir un tableau exact des responsabilités des pays en rapport avec le changement climatique, il convient également de garder à l'esprit qu'une bonne part des GES des pays riches est « importée », du fait de leur forte consommation nationale de biens, manufacturés et alimentaires, produits à l'étranger, en Chine, en Inde, au Bangladesh, au Vietnam, en Éthiopie, au Brésil, etc. Comme la consommation est loin de baisser, les émissions importées augmentent forcément, accroissant la pression sur les pays où la

production a lieu. **Une partie croissante des émissions de GES imputables aux pays riches est donc invisibilisée.** La pollution a lieu loin de leurs yeux et ses effets sont éprouvés par celles et ceux qui en profitent le moins.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES COMPENSATIONS-CARBONE

Au fil des années se sont développés, sous l'égide de la CCNUCC, des mécanismes de compensation-carbone. Nous y reviendrons. D'une logique fixant des plafonds d'émission, on est passé à une logique de **neutralité carbone**[8], qui met en balance d'un côté, les émissions et de l'autre, les puits de carbone, c'est-à-dire, les processus naturels[9] ou technologiques de séquestration des GES. La neutralité est atteinte lorsque tous les GES émis sont séquestrés par des « puits de carbone ». On parle dans ce cas de « zéro émission nette ». Aujourd'hui, nous sommes loin du compte puisque les émissions de CO₂ représentent environ le double de leur séquestration terrestre et océanique. Pour respecter l'objectif de 1,5°C à l'horizon 2100, la neutralité carbone devrait être atteinte en 2040.

La CCNUCC (protocole de Kyoto -1997) est également à l'origine des marchés réglementés du carbone, le principal et le plus connu étant le Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE). **Les marchés réglementés**[10] reposent sur l'attribution, gratuite ou payante, de quotas d'émission à une série d'industries polluantes spécifiquement visées, ainsi que sur l'organisation de la possibilité de vente et d'achat sur ce marché fermé de quotas d'émission de GES, selon les disponibilités (lorsqu'elles émettent moins que ce à quoi ils ont droit) et les besoins (lorsqu'elles émettent plus). Il ne s'agit pas ici à proprement parler de « compensation entre émission et séquestration » mais de vente de droits d'émission constitués, ex nihilo, par une décision étatique. La conception, la gestion et l'extension de ces mécanismes de quota de carbone font l'objet de nombreuses questions, critiques et évolutions que nous n'abordons pas ici.

L'Accord de Paris (2015) confirme les mécanismes de compensations volontaires pour les entreprises et les particuliers[11]; il prévoit également que tous les États puissent intégrer dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN)[12] l'acquisition de crédits-carbone auprès de pays tiers, pour contribuer à atteindre leur objectif de neutralité carbone. **Les modalités de ces mécanismes de compensation doivent faire l'objet de discussions lors de la COP28 à Dubaï afin d'en préciser le cadre.**

Le marché volontaire de la compensation carbone pour les entreprises et les particuliers est en pleine expansion[13] : entre 2020 et 2021, il a quadruplé[14]. Start-Ups, investisseurs financiers[15], groupes industriels et ONG de conservation de la nature (comme le WWF, Conservation international, The National Conservancy)[16] ont flairé les bonnes affaires et y voient une nouvelle source de profit. Des forums réunissant acteurs de la finance y sont consacrés : le Luxembourg accueillait ainsi en mars la 6ème édition du Global Landscapes Forum Investment Case Symposium, organisé avec le soutien du Gouvernement

luxembourgeois[17]. Des lobbys spécifiques se mettent en place, à l'instar du African Carbon Market Initiative (ACMI) réunissant bailleurs de fonds du Nord global, industriels, associations de conservation et lobbyistes de l'énergie[18]. **Les gouvernements des pays riches emboîtent le pas**, non seulement en promouvant les initiatives privées, mais aussi en ayant eux-mêmes recours aux compensations pour soutenir leurs propres objectifs de neutralité carbone. La Norvège, grand producteur pétrolier, a été précurseur dans le domaine, puisque dès 2007, le pays s'engageait dans le financement, à concurrence de 300 millions de dollars par an, de projets de protection des forêts tropicales au Brésil, en Guinée et en Indonésie pour compenser une partie de ses émissions de CO₂[19]. La Suisse concluait en 2020 un accord avec le Ghana, suivi d'accords avec La Dominique, la Géorgie et le Sénégal, portant sur des compensations à hauteur d'un tiers de la réduction de 50% d'émission de GES annoncé par le pays en vue de 2030[20]. Les Émirats arabes unis sont également fort actifs, depuis peu, sur le terrain des compensations. Désireuse d'apparaître comme un acteur responsable sur le plan climatique et crédible comme hôte de la COP28, la pétromonarchie du Golfe négocie tous azimuts des accords de transfert de droits à polluer (voir l'encadré ci-dessous).

MAIN BASSE DES ÉMIRATS ARABES UNIS (EAU) SUR L'AFRIQUE

Le quotidien français Le Monde[21] dévoilait en août de cette année un accord entre le Liberia et une société émiratie, Blue Carbon LLC, accordant à cette dernière des droits exclusifs sur 1 million d'hectares, environ 10% de son territoire, destinés au développement de projets de conservation ou de reforestation générateurs de crédits-carbone à commercialiser. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une collaboration (Memorandum of Understanding - MoU) entre l'État du Libéria et celui des Émirats arabes unis portant sur le transfert de « droits à polluer » prévu par l'Accord de Paris. L'hôte de la COP28, qui ne cache pas son intention d'augmenter encore sa production de gaz et de pétrole, aujourd'hui responsable pour l'émission dans l'atmosphère de quelque 220 millions de tonnes de CO₂[22] par an, cherche ainsi à apparaître comme un acteur responsable sur le plan climatique. Il multiplie les initiatives pour mettre la main basse sur des territoires forestiers en Afrique, négociant avec l'Angola, le Kenya, la Tanzanie, l'Uganda, la Zambie et le Zimbabwe, dont plus de 20% de la superficie nationale est convoitée. Au total, ce sont 24 millions d'hectares, la taille du Royaume-Uni, dont le « crédit-carbone » serait approprié par la pétromonarchie du Golfe. En Asie, des MoU ont été conclus avec le Pakistan et la Papouasie Nouvelle Guinée[23].

Ces accords suscitent de nombreuses critiques, à commencer par le manque de transparence qui préside à leur conclusion. L'opacité des transactions avec les gouvernements concernés est de nature à compromettre le respect du nécessaire « consentement libre, informé et préalable » des communautés. De sérieux

doutes existent aussi quant à l'intention réelle et la capacité de la société Blue Carbon LLC, une société active dans la production d'énergies fossiles, à mener des projets locaux à impact positif sur la capture de carbone, tout en assurant aux populations locales la possibilité de vivre des ressources de la forêt, comme elles sont nombreuses à le faire encore aujourd'hui.

Le total des surfaces terrestres nouvellement mobilisées (projets d'afforestation et de reforestation) dans les projections reprises par les engagements des États (CND) en vue d'atteindre la neutralité carbone s'élève de 3,5 à 4,9 millions de km², auxquels s'ajoutent les 4,5 à 5 millions de km² de restauration ou de re-génération de forêts existantes[24] ; ces chiffres devraient encore augmenter dans les prochaines années. A titre de comparaison, le territoire des USA fait 9,5 millions de km², ce qui donne une idée de l'étendue des modifications d'usage du sol envisagées. **Ces scénarios paraissent irréalistes et invraisemblables au regard des besoins alimentaires de la population mondiale et de la nécessité de préserver la biodiversité.** Comme c'est un nombre très limité de pays riches et grands producteurs d'énergies fossiles (les Etats-Unis, l'Arabie saoudite, la Russie, le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni) qui mobilisent l'essentiel (75%) de ces surfaces terrestres, il paraît assez évident que l'exagération de la possibilité d'augmenter, dans le futur, le puits de carbone par le biais des projets d'afforestation ou de reforestation sert à justifier la poursuite voire la croissance, aujourd'hui, de leurs activités émettrices, avec une très forte probabilité qu'elles ne seront jamais compensées.

L'ASTM MET EN GARDE

Action Solidarité Tiers Monde entend rappeler ici ses plus grandes réserves quant à la compensation-carbone et exhorte les autorités luxembourgeoises à prendre position à la COP28 en faveur d'une réduction drastique et urgente des émissions des GES, notamment par la cessation au plus vite de la production d'énergies fossiles. **Le principe même de la compensation-carbone devrait être revu fondamentalement ou, à défaut, ses modalités devraient être réglementées de manière stricte et contraignante, intégrant des contrôles indépendants effectifs et efficaces.** La justice sociale à l'échelle planétaire dicte pareille position, dès lors que les populations du Sud global sont les principales victimes des effets du changement climatique et qu'elles subissent souvent aussi les effets négatifs de projets de compensation.

Les solutions de compensation sont absolument insatisfaisantes et ce pour différentes raisons, qui tiennent à la fois à la logique même de la compensation qu'aux difficultés auxquelles est confrontée sa mise en œuvre. **La critique porte donc tant sur le fait de lier un projet de séquestration de carbone ou d'évitement d'émission à un droit de polluer que sur les projets eux-mêmes, leur efficacité et leurs impacts sur les populations locales.**

LA COMPENSATION-CARBONE VIDE LA RESPONSABILITÉ DIFFÉRENCIÉE DE SA SUBSTANCE

Les mécanismes de compensation sont censés financer des projets, principalement dans le Sud global, qui, soit augmentent la capacité de séquestration, soit réduisent les émissions. Dans les négociations internationales, ils se sont progressivement imposés pour pallier le manque de financement par les pays riches des politiques climatiques à mener par les pays pauvres, au titre de la responsabilité partagée mais différenciées. **Les compensations apparaissent donc comme une alternative à un financement public défaillant, du Nord global vers le Sud global, mais une alternative marquée par une différence fondamentale : par définition, les compensations engendrent des droits d'émission de GES**, alors que les aides aux politiques climatiques ne le font pas. Lors des COP13 (Bali 2007) et suivantes, le champ d'application des compensations éligibles a été largement élargi, intégrant désormais les déforestations évitées via le mécanisme REDD, puis REDD+. La préservation des puits existants dans le Sud global devenait, d'un coup, la licence pour les pollueurs du Nord global de poursuivre leurs émissions de CO₂ par le mécanisme de la compensation alors que cette préservation était censée être financée directement par les pays riches et sans compensation, comme conséquence du principe de la responsabilité partagée mais différenciées[25].

Equity in the global carbon budget

- Top supporters for focus on historical emissions: LMDC, BASIC, AGN, G77 and China, LDC
- Top supporters for focus on emerging emissions: USA, UK, Russia, Australia, EU, Japan

Map 2: Geographical representation of country positions

Green denotes those regions which are for sticking to historical emissions as a basis for equity in the GST; red denotes those which are for focusing on current emitters. Uncolored regions had no specific mention



Source: CSE, based on UNFCCC submissions in February and September 2023 for GST outcomes

Les compensations carbone, pour autant que la séquestration ou l'évitement de l'émission soient réels (ce qui, nous y reviendrons, ne va pas de soi)[26], engendrent un statut quo : on ne réduit pas l'émission de GES mais on la neutralise par la compensation. Or, vu le déséquilibre existant entre les émissions et les séquestrations et vu les limites naturelles (voyez les chiffres cités sous le paragraphe 9) et technologiques à l'extension des puits de carbone, la compensation ne peut répondre à l'objectif de zéro émission nette. **La priorité absolue doit porter sur la réduction des émissions : tous les scénarios du GIEC reposent sur cette réduction massive. Mais cette exigence est largement détournée par la possibilité de compenser**, ce qui est d'autant vrai que les coûts de projets de capture sont faibles par rapport aux pertes que représenterait l'abandon des procédés industriels polluants. La compensation carbone est utilisée par les entreprises comme argument pour convaincre le public qu'elles agissent contre le réchauffement climatique alors qu'elles ne fournissent pas les efforts suffisants pour réduire effectivement leurs émissions de GES. L'émission de GES par les grandes entreprises est malheureusement la condition nécessaire à la réalisation par elles des profits à court terme que requièrent les marchés financiers.

LE NÉO-COLONIALISME-CARBONE

Dans le mécanisme de la compensation, on ne fait aucune distinction entre les natures des émissions. En d'autres termes, **toutes les émissions se valent**, quelle que soit la nature des besoins auxquels elles répondent[27]. Ainsi, exemple courant, une pollution liée à une activité « de subsistance » dans le Sud global peut être, par le mécanisme de la compensation, interdite dans le but d'autoriser une pollution engendrée par une activité ou une consommation « de confort » dans le Nord global. **En ce sens, la compensation carbone est un mécanisme empreint de néo-colonialisme** : les pays riches, les entreprises et les particuliers du Nord global accaparent, pour satisfaire les besoins liés à leur mode de vie impérial générateur de GES excessifs, des crédits carbone dont sont dès lors privées les populations locales, qui, elles, mènent des vies en « teneur carbone » très faible. La dimension néocoloniale des compensations-carbone s'exprime aussi par **l'imposition aux populations locales de schémas d'organisation socio-économique supposés plus performants sur le plan de la réduction des émissions de GES ou de leur séquestration**. Des forêts tropicales sont sanctuarisées, tout en se prêtant à un tourisme fortement émetteur de CO₂; des terres de culture ou de pâturage ancestrales font place à la plantation de forêts artificielles, composées le plus souvent d'espèces uniques ; la paysannerie est remplacée par une agriculture industrielle dite de précision, génératrice de crédits-carbone, qui suppose une forte mécanisation, l'endettement des agriculteurs et leur dépendance aux services commerciaux de l'agro-industrie[28]. Ces évolutions induites par le développement du marché des crédits-carbone sont en complète contradiction avec les recommandations d'instances comme la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui insistent sur le rôle clef des peuples indigènes et des communautés paysannes locales dans la préservation des milieux naturels. Leurs territoires hébergent 80% de la biodiversité mondiale et représentent 40% de

l'ensemble des espaces terrestres protégés et des milieux écologiquement préservés Les projets générateurs de crédits-carbone ont souvent un effet destructeur sur la biodiversité, fragilisant de ce fait des populations locales davantage exposées aux aléas climatiques. De surcroît, la monoculture à croissance rapide (d'eucalyptus ou d'acacias par exemple – voir l'encadré consacré aux plateaux Batéké) est plus sujette aux incendies, induisant un risque accru de nouvelles émissions CO₂ dans l'atmosphère[29].

De nombreux projets de compensation-carbone sont menés sans que soient respectés les droits des populations locales concernées. « Les droits des peuples autochtones sont systématiquement bafoués dans bon nombres de pays, des activistes environnementaux assassinés (...), des femmes violées, des populations entières expulsées manu militari de leurs terres, même quand leurs titres de propriétés sont garantis. Les activités responsables sont toujours les mêmes : l'agriculture industrielle, l'exploitation minière et pétrolière, la foresterie et la conservation. Ces deux dernières sont souvent encadrées par des projets REDD+ (...). Dans la grande majorité des cas, surtout dans les pays où les institutions encadrant les droits fonciers sont insuffisamment solides et développées, ce ne sont pas les peuples qui touchent les bénéfices mais les exploitants de forêts ou d'officiels locaux corrompus »[30]. A l'instar du phénomène des « enclosures » dans l'Angleterre du 16 et 17^e siècle, les paysan-nes et berger-ères occupant les terres convoitées se voient privé-es, avec la complicité des gouvernements locaux, de leurs droits fonciers coutumiers, perdent ainsi leurs moyens de subsistance et sont obligés d'offrir, à moindre rémunération, leur main-d'œuvre d'ouvriers ou d'ouvrières agricoles, aux nouveaux maîtres des lieux, porteurs du projet de séquestration ou d'évitement.

MARCHANDISATION DE LA NATURE

Les projets de séquestration ou d'évitement d'émission doivent être certifiés. Il s'agit de vérifier le respect des conditions pour que ces projets soient éligibles aux crédits-carbone ; il s'agit aussi de définir l'étendue de la séquestration ou de l'évitement, définition qui aboutira à la fixation de la valeur du projet sur le marché volontaire. Les certifications sont effectuées par un nombre limité d'entreprises spécialisées payées par les porteurs de projet. Que ces derniers soient des entreprises commerciales ou des ONG, leurs intérêts économiques en jeu sont importants, ce qui, dans les faits, met à mal l'indépendance des organismes certificateurs. L'étude publiée en janvier 2023 par l'association SourceMaterial[31], avec The Guardian et Die Zeit, a relevé que sur un large échantillon de projets certifiés par Verra, principal organisme de standardisation, seuls 5,5% des crédits étaient réels, les autres s'avérant « fantômes », c'est-à-dire sans aucune capture de carbone ni évitement d'émission. Verra est responsable de la certification d'un milliard de crédits-carbone au cours des 15 dernières années, soit l'équivalent de 3 années d'émissions du Royaume-Uni. Les abus survenant dans le processus de certification résident notamment dans l'appréciation de la condition de l'additionnalité[32], la définition des scénarios de référence[33] et l'évaluation de la réalité des fuites[34]. (...)

NORTHERN KENYA GRASSLAND CARBON PROJECT (KENYA) : LES NOMBREUSES FAILLES D'UN PROJET « MODÈLE » SELON LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le projet Northern Kenya Grassland Carbon Project (NKGCP), géré par The Northern Rangelands Trust (NRT), couvre 13 territoires de conservation naturelle dans le nord du Kenya, pour une superficie totale de 2 millions d'hectares. La région est le lieu de vie de plus de 100.000 habitant-es, éleveur-euses de bétail aux habitudes nomades. NRT entend substituer aux pratiques ancestrales de pâturage (qualifiées de « unplanned grazing ») une gestion planifiée de rotation des pâturages (« planned rotational grazing ») censée améliorer la qualité du couvert végétal et, partant, la capture de CO₂ dans le sol. L'augmentation de la séquestration s'élèverait à $\frac{3}{4}$ de tonnes de CO₂ par hectare, générant potentiellement 41 millions de tonnes de crédits-carbone sur une période de 30 ans, évalués à un total de 300 à 500 millions de dollars, voire davantage. Entre 2013 et début 2023, 6,7 millions de crédits-carbone ont été vendus. Parmi les acheteurs, Netflix et Meta (Facebook). NKGCP, certifié par VERRA, est présenté par la Commission européenne comme un modèle qui devrait inspirer son programme de conservation en Afrique, NaturAfrica.

L'ONG Survival a rendu public, en mars 2023, un rapport qui pointe les nombreuses failles du projet NKGCP, concluant en l'absence de preuves de captures complémentaires de CO₂ alors que le projet est de nature à agir négativement sur les communautés locales[35]. L'analyse fouillée, qui s'appuie sur une enquête sur place, relève les faiblesses et manquements du projet au regard des critères et des conditions auxquelles doit répondre toute compensation-carbone : impact sur les communautés, additionnalité, situation de référence, fuites, contrôle et surveillance, durabilité, consultation et consentement préalable, procédure de contestation, base légale et légalité des droits de NRT, distribution des bénéfiques, validation et certification des crédits. En résumé, NRT n'apporte pas la preuve que le système de pâturage traditionnel organisé selon les coutumes locales depuis des siècles entrainerait une dégradation des couverts végétaux et des sols ni que la gestion nouvelle, centralisée, remédierait à cette dégradation. C'est même plutôt le contraire qui serait établi. De plus, le périmètre géographique du projet, de plus de 1000 kilomètres, est tellement poreux qu'il est pratiquement impossible de vérifier s'il n'y a pas de transfert, vers des zones non couvertes, de dégradations naturelles. La gestion centralisée promue par NRT non seulement rompt avec des pratiques culturelles bien établies mais elle compromet, par son cadre strict, la souplesse et l'adaptabilité requise pour permettre aux éleveurs de faire face aux risques d'insécurité alimentaire. L'information préalable des communautés locales fut totalement lacunaire ; le fondement juridique de l'opération est contesté devant la juridiction spécialisée du secteur (Isolio) ; enfin, la distribution de la part destinée aux communautés locales (moins de 25%) de bénéfiques de la commercialisation des crédits-carbone est laissée aux bons soins de NRT.

TOTALENERGIES AU CONGO BRAZZAVILLE : L'EXPROPRIATION DES PAYSANS DES PLATEAUX BATÉKÉ[36]

Le 3 novembre 2020, la société Forst Neutral Congo (FNC), agissant pour le compte de TotalEnergies, concluait un bail de 60 ans avec l'État congolais portant sur 70.000 hectares sur les plateaux Batéké, région de savanes au nord de la capitale Brazzaville. Afin de compenser une infime partie des émissions de CO2 liées à son activité fossile, le pétrolier français y plantera une forêt artificielle d'acacias sur 40.000 hectares. L'accord, qui n'a été précédé d'aucune consultation des populations concernées, prévoit l'éviction de « tous prétendus propriétaires terriens, détenteurs de droits traditionnels et coutumiers qui revendiqueraient des terres ». De négociations se sont tenues en septembre 2021 entre les autorités congolaises et certains propriétaires des terres concernées, débouchant sur l'octroi d'une indemnité forfaitaire de 76.000 euros, un montant insignifiant par rapport aux prix pratiqués dans la région. Certains paysans n'ont pu faire valoir leurs droits coutumiers sur les terres ancestrales puisqu'ils n'avaient jamais entrepris les démarches bureaucratiques et coûteuses requises pour protéger leurs titres fonciers. Eux n'ont bénéficié d'aucune indemnité, mais sont désormais privés des terres qu'ils cultivaient. L'accord prévoit que FNC verse à l'État un loyer annuel de 100.000 euros, augmenté de 26.000 euros destinés à un fonds de développement local. La plantation d'acacias devrait, quant à elle, générer 4 millions de dollars (3,65 millions d'euros) de crédit-carbone, certifiés, il est précisé, par le désormais controversé bureau VERRA. Sur 20 ans, cela représente 10 millions de tonnes de CO2 prétendument séquestrés, soit 2% des émissions annuelles de TotalEnergies. Les promoteurs du projet et les autorités soulignent les « co-bénéfices sociaux significatifs de l'initiative. Cela inclut, selon leurs dires, notamment la création d'emplois directs et indirects dans la région, avec l'embauche de chefs d'équipe, de travailleurs saisonniers, d'ingénieurs et de techniciens. Les opportunités d'emploi permettront une forte implication des femmes et des populations autochtones ». Ce discours dénote avec les critiques et les craintes émises par les habitant-es des plateaux Batéké, relayées par plusieurs ONG de défense des droits humains congolaises.

(...) Les mécanismes de compensation aboutissent à considérer la nature comme un capital dont il convient de valoriser le service écosystémique que représente la séquestration du carbone. La marchandisation de la nature (ou, doux euphémisme, les solutions basées sur la nature) conditionne sa protection à sa capacité à engendrer du profit, laissant sur le côté les considérations sociales et écologiques. Les peuples indigènes et les communautés locales vivent dans des relations durables de réciprocité avec la faune, la flore et l'écosystème environnant. L'équilibre dynamique existant entre les vivants, humains et non humains, occupant un territoire déterminé fait place, avec la marchandisation, au jeu de l'offre et de la demande se jouant à une tout autre échelle ; le territoire est instrumentalisé au profit de populations, minoritaires, qui lui sont étrangères. De plus, à supposer qu'un projet donnant lieu à crédit-carbone soit à la fois bon en termes de capture de CO₂ et conforme aux droits et intérêts des populations locales (ce qui est déjà une gageure), la fluctuation des prix des crédits-carbone, propre à la logique de marché, hypothèque la pérennité des projets.

CONCLUSION

Les mécanismes de compensations présentent un hiatus dans le temps, puisqu'une émission actuelle, connue et certaine est compensée par une séquestration future, indéfinie et aléatoire, quand elle n'est pas une simple illusion. L'équivalence requise par le principe de compensation fait défaut. De plus, l'existence de crédits-carbone n'incite pas les pollueurs, entreprises, particuliers, États, à réduire leurs émissions de GES ; or, la neutralité carbone ne peut être atteinte que par une réduction massive des émissions. Enfin, les compensations-carbone, en ce que, le plus souvent, elles préemptent au profit des populations du Nord global un crédit-carbone situé dans le Sud global, via des projets entraînant de préjudiciables modifications à l'organisation socio-économique des communautés locales, sont une nouvelle forme de colonialisme.

Pour le Luxembourg - comme pour tous les autres États - la priorité absolue doit être d'exploiter toutes les mesures possibles de réduction, qu'elles soient directes ou indirectes. Cela oblige donc notamment le gouvernement à agir sur les entreprises, car sans l'économie - c'est-à-dire sans un cadre légal contraignant pour les activités économiques locales et globales des entreprises établies au Luxembourg - il n'est pas possible d'atteindre cet objectif commun. Ce cadre contraignant doit avoir pour ambition la sortie au plus vite des énergies fossiles. Les engagements du Luxembourg, y compris ses contributions au financement climatique international, doivent être fondés sur l'équité et l'ambition : les objectifs doivent être définis en fonction de sa contribution historique aux émissions mondiales, directe et indirecte, passée et présente. Enfin, il apparaît indispensable de revoir fondamentalement les mécanismes de la compensation-carbone. La promotion de ces mécanismes tels qu'ils existent aujourd'hui est irresponsable.

SOURCES

- [1] D'une consommation quotidienne de 291 millions d'équivalent de barils de pétrole en 2022, on passe à 351 millions en 2045, la part fossiles (pétrole, gaz, charbon) augmentant de 233 millions à 244 millions. Primary energy demand worldwide in 2022, with a forecast until 2045, by fuel type, Statista.com.
- [2] Ce sont les pétroliers qui tendent, par exemple, aujourd'hui à prendre le dessus sur les investissements dans l'éolien off-shore. Leur stratégie consiste à justifier, avec ces investissements dans le renouvelable, la poursuite d'exploitation pétrolière existante ou l'ouverture de nouveaux gisements. Les marchés financiers interdisent aux pétroliers de renoncer aux profits juteux qu'offre l'exploitation fossile. La logique capitaliste veut qu'ils extraient pour ainsi dire jusqu'à la dernière goutte d'hydrocarbure. Comme l'énonce l'ONG Bloom, les investissements durables des pétroliers « ne changent en rien la nocivité de nouveaux projets fossiles (...). Brandir son portefeuille dans les énergies renouvelables (...), c'est une fabrique de doute ». Lire à ce sujet, Mickaël Correia, TotalEnergies utilise les énergies renouvelables pour verdir ses plateformes pétrolières, Mediapart, 24 mai 2023.
- [3] Lire, à ce sujet, Missing green growth : 11 rich countries like Germany, UK will need 2 centuries to meet Paris Goals.
- [4] Voir Daniel Tanuro, Trop tard pour être pessimiste. Écosocialisme ou effondrement, Textuel, 2020, p. 88 ; « Climat : avancée sur l'aide financière au Sud », Le Monde, 2 décembre 2023.
- [5] Ashoka Mukpo, Can carbon markets solve Africa's climate finance woes ? Mongabay, 7 novembre 2023.
- [6] That's no new Money. Assessing how much public climate finance has been "new and additional" to support for development, Care-International, 23 juin 2022.
- [7] ASTM, Une affaire de responsabilité. Une contribution équitable du Luxembourg au financement des pertes et dommages globaux liés au changement climatique, novembre 2022 (https://astm.lu/wp-content/uploads/2022/11/Une-affaire-de-responsabilité_ASTM_20221108-1.pdf)
- [8] On parle, par facilité, de neutralité carbone, alors que la problématique ne vise pas que le dioxyde de carbone (CO2) mais l'ensemble des Gaz à effet de serre (GES) (méthane, protoxyde d'Azote, etc.).
- [9] Parfois qualifiés en anglais de « Nature based solutions ».
- [10] Résumé en anglais sous le vocable « Cap and Trade ».
- [11] Les Mécanismes de développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto deviennent les Mécanismes de Développement durable (MDD) dans l'Accord de Paris, qui, par ailleurs, confirme les mécanismes REDD+.
- [12] C'est l'expression consacrée pour viser les engagements volontaires des États pour lutter contre le changement climatique.
- [13] Selon le cabinet de conseil McKinsey, le marché mondial annuel des certificats volontaires de CO2 atteindra en 2030 une valeur d'environ 50 milliards de dollars US.
- [14] Marion Douet, Le marché volontaire, livré à lui-même, n'est pas exempt de critique, Le Monde, 11 avril 2023.
- [15] Lire, par exemple, Crédit-carbone volontaire, un marché prometteur mais complexe, Les Echos/Entrepreneurs, 9 juin 2023.
- [16] Voir Edouard Morena, Fin du monde et petits fours. Les ultra-riches face à la crise climatique, La Découverte, 2023, p. 51
- [17] Pour une analyse critique de cette initiative, lire la tribune « Finance : ni les Communautés du Sud global, ni la nature ne sont des actifs financiers », WOXX, 10 mars 2023.
- [18] Lire Ashoka Mukpo, Can carbon markets solve Africa's climate finance woes ? dans Mongabay, 7 novembre 2023.
- [19] Voir Edouard Morena, op. cit., p. 55.
- [20] La Suisse, pionnière de la controversée compensation carbone, 9 décembre 2022, Swissinfo.ch
- [21] Laurence Caramel, Le Liberia prêt à concéder 10% de sa superficie à une entreprise des Émirats arabes unis pour produire des crédits-carbone, Le Monde, 2 août 2023
- [22] <https://www.statista.com/statistics/486080/co2-emissions-united-arab-emirates-fossil-fuel-and-industrial-purposes/>
- [23] Lire Alexandra Benjamin, Control of Africa's forest must not be sold to carbon offset companies, Mongabay, 17 novembre 2023.

[24] The Land Gap Report, 2023 Update, Landgap.org et Dietmar Mirkes: Den Geist wieder in die Flasche kriegen, Brennpunkt Drëtt Welt, 321, octobre 2023, www.brennpunkt.lu

[25] Lire, à ce sujet, les intéressants développements historiques présentés par Edouard Morena dans son ouvrage Fin du monde et petits fours, op. cit., à partir de la page 50.

[26] Au-delà des problèmes de mise en œuvre qui sont abordés plus loin dans la présente note, certains projets de compensation soulèvent la question de principe de la réalité de la neutralité de l'équation. Ainsi, les projets qui stimulent la production d'énergies renouvelables sont plutôt une bonne chose pour le climat, mais, s'ils ne vont pas de pair avec la suppression d'une quantité analogue de production d'énergie fossile, ils n'ont pas pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si, dans un projet, l'énergie renouvelable ne remplace pas l'énergie fossile (ce qui est souvent le cas – on a relevé plus haut que, dans la réalité et dans les projections, le renouvelable s'ajoute au fossile, il ne s'y substitue pas), l'octroi à ces projets de crédits carbone ne se justifie pas puisqu'il n'y a pas, à proprement parler, de compensation. Dans le même ordre d'idée, on ne peut qu'être surpris que la préservation de forêts existantes (qui est aussi une bonne chose en soi et qui peut être décidée en dehors des mécanismes de compensation) donne lieu à des crédits carbone, c'est-à-dire, à des droits de polluer, alors qu'elle ne contribue pas à augmenter le puit de carbone existant et que l'évitement de l'émission qu'elle implique concerne une émission qui n'existait pas encore. Il y a maintien du puit existant, pas augmentation. De plus, et plus fondamentalement encore, on doit encore relever la problématique de la « durabilité » de la séquestration : brûler du charbon, du gaz ou du pétrole signifie importer du carbone de l'âge du carbone (il y a plus de 300 millions d'années) sous forme de dioxyde de carbone dans notre atmosphère actuelle de l'anthropocène. Les arbres et les plantes peuvent certes extraire le carbone de l'air via la photosynthèse et le fixer dans leurs troncs, leurs racines et leurs feuilles, mais ce n'est que temporaire, car à un moment donné - au bout de 30, 50 ou 100 ans - l'arbre meurt et se décompose, est abattu ou brûlé, et une grande partie du carbone retourne ainsi dans "notre" atmosphère sous forme de dioxyde de carbone ou de méthane - un cycle avec différentes étapes et différents séjours du carbone. Mais il reste justement dans le monde de l'anthropocène et ne peut pas être réexporté à l'âge du carbone, étant seulement fixé plus ou moins durablement dans le sol, des bâtiments ou la biomasse. Lire, à ce sujet : Dietmar Mirkes: Klimaneutral wachsen - Aber wohin mit dem Kohlendioxid? Juni 2022, www.klimabuendnis.org/indigene-partner/hintergruende.html

[27] Lire Daniel Tanuro, op. cit., 2020, p. 89.

[28] Lire Cashing in on the Climate Crisis through Agricultural Digitalisation. Emerging Cases in Indonesia, Malaysia and the Philippines, etc GROUP et Rosa Luxembourg Stiftung, novembre 2022.

[29] Lire à ce sujet le Rapport 2021 du GIEC

[30] Hélène Tordjman, La Croissance verte contre la nature. Critique de l'écologie marchande, La Découverte, 2021, p. 236.

[31] SourceMaterial, The Carbon Con, 18 janvier 2023.

[32] Sans le financement lié à l'émission de crédits-carbone, le projet n'aurait pas eu lieu.

[33] La « baseline », à savoir le scénario projeté si projet n'était pas réalisé.

[34] « Leakage »

[35] <https://www.survivalinternational.fr/actu/13682>

[36] Médiapart, Derrière le greenwashing de TotalEnergies, l'expropriation de paysans au Congo, 12 décembre 2022. Voir aussi, <https://www.source-material.org/total-oil-congo-carbon-offsetting-project-indigenous-land-forest/>

